Exercice 2000 - Rapport d'activité des services délégués - Délégation de gestion du Centre de la Mouillère (Kinésithérapie et Balnéothérapie)

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Par délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 1998, la Ville de Besançon a décidé de déléguer la gestion du Centre de Kinésithérapie de la Mouillère à une équipe de masseurs-kinésithérapeutes, constituée en Société d'Exercice Libéral (SELARL).

Ces masseurs-kinésithérapeutes sont aujourd'hui au nombre de 9.

L'établissement entrant dans les éléments composant la station hydrominérale de la Mouillère, le contrat de concession a pris effet le 15 avril 1998 et viendra à échéance le 31 décembre 2010.

Compte tenu de l'intérêt indéniable que présentait la réouverture de cet établissement tant pour la collectivité que pour les usagers, il a été prévu que la Ville effectuerait certains travaux d'aménagement et d'équipement afin de rendre les locaux plus fonctionnels et plus adaptés aux besoins actuels, les kinésithérapeutes apportant le matériel de leur cabinet respectif et procédant à un investissement de l'ordre de 500 KF (76 224,51 €) la première année et 80 KF (12 195,92 €) les années suivantes.

Par ailleurs, pour répondre aux charges de fonctionnement et aux incertitudes initiales sur la fréquentation dès la réouverture, la redevance a été calculée comme suit :

- pendant les cinq premières années de la concession :
 - . part fixe : 24 000 F annuels (3 658,78 €)
 - . part variable : 5 % du chiffre d'affaires excédant 2 MF (304 898,03 €).
- pour les années suivantes :
- . part fixe: 120 000 F annuels (18 293,88 €)
- . part variable : 5 % du chiffre d'affaires excédant 2 MF (304 898,03 €).

A - Analyse de l'activité du service délégué

L'objectif initial était de rétablir l'image de l'établissement, qui avait été fermé plus de deux ans, tant auprès des patients que des prescripteurs.

Il était également de faire appliquer les techniques de rééducation pour lesquelles le centre était adapté et équipé.

La mise en commun des compétences reconnues des neuf masseurs-kinésithérapeutes et des moyens administratifs adéquats a permis de façon incontestable de tenir ces objectifs.

Les investissements nécessaires au vu du vieillissement du matériel ou de son indispensable évolution ont été opérés : installations de balnéothérapie et jacuzzi refaits, divers travaux de consolidation, achat de matériels de remise en forme...

La collaboration régulière avec le service Hygiène-Santé de la Ville de Besançon et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Doubs permet de proposer les meilleures garanties aux usagers en matière d'hygiène (contrôles réguliers de la qualité de l'eau).

La Société se donne aujourd'hui pour ambition de rendre un service de plus en plus performant et de maintenir une qualité de soins optimale dans le cadre d'une collaboration avec la Ville de Besançon autorisant une image de marque particulièrement positive.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

1 - Comptes du délégataire (sur 15 mois) :

Bilan:

L'actif immobilisé de la société s'élève à 1 378 KF (210 074,74 €) : 969 KF (147 723,09 €) de fonds commercial et 398 KF (60 674,71 €) d'équipements (lesquels ont progressé de 146 KF soit 22 257,56 €).

Les fonds propres s'élèvent à 1 406 KF (214 343,31 €) (dont 1 047 KF (159 614,12 €) de capital social).

Le fonds de roulement s'est réduit mais reste positif (+ 287 KF (43 752,87 €)), la trésorerie demeurant importante (+ 502 KF (76 529,41 €)).

On note une charge d'emprunt de 393 KF (59 912,46 €), dont environ 260 KF (39 636,74 €) à plus d'un an et à moins de cinq ans.

L'évolution du total du bilan, et en particulier de l'actif immobilisé, provient de l'apport d'un kinésithérapeute supplémentaire.

Exploitation:

Le chiffre d'affaires s'établit à 4 464 KF (680 532,41 €), en légère augmentation sur l'exercice précédent (+ 1,7 %). L'origine de ce supplément modéré de recettes, malgré la contribution d'un kinésithérapeute supplémentaire, se trouve dans la baisse des tarifs de Sécurité Sociale compensé en partie par une productivité améliorée et le développement d'activités hors Sécurité Sociale (gymnastique aquatique surtout).

On note une augmentation plus importante des charges, notamment les frais de personnel (2 709 KF pour 2 369 KF (412 984,38 € pour 361 151,72 €), soit + 14,4 %). Par contre les autres achats et charges externes sont en diminution (1 090 KF pour 1 241 KF (166 169,42 € pour 189 189,23 €)) alors qu'elles englobent les charges d'entretien des locaux, les consommations (eau chaude, gaz, électricité) ainsi que le coût de la maintenance des installations de balnéothérapie.

Le résultat d'exploitation baisse de 18 % mais reste positif (+ 436 KF (66 467,77 €)). Le résultat net s'élève à 265 KF (40 398,99 €), compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 153 KF (23 324,70 €).

2 - Rapports financiers avec la Ville :

La SELARL Centre de la Mouillère, selon les dispositions du contrat de concession, a versé à la Ville une <u>redevance fixe</u> de 24 738 F (3 771,28 €) en 2000. La <u>redevance variable</u> (5 % du chiffre d'affaires au-delà de 2 MF) s'élève à environ 95 907 F (14 620,93 €).

La Société règle également à la Ville le montant des charges correspondant à la consommation d'eau de l'établissement thermal et à la fourniture d'eau salée (réservoir du Chasnot et Puits de Miserey), soit 72 683 F (11 080,45 €).

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Contrôle Financier et Budget, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2001.